



# RAPPORT DE GESTION

## 2017

### **Netgem**

Société anonyme au capital de 5.932.933,40 euros

10 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex

[www.netgem.com](http://www.netgem.com) tél. +33 1 55 62 55 62

R.C.S. Nanterre 408 024 578

Code ISIN FR0004154060

## Sommaire

---

<b>1. Activité et faits marquants du Groupe en 2017</b>	<b>4</b>
1.1. Vue d'ensemble	4
1.2. Faits marquants de l'exercice	5
1.3. Périmètre de consolidation	6
<b>2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe</b>	<b>7</b>
2.1. Compte de résultat consolidé	7
2.2. Bilan et structure financière	8
<b>3. Comptes individuels 2017 de Netgem SA</b>	<b>10</b>
3.1. Généralités	10
3.2. Chiffres clés sociaux	10
<b>4. Évolution récente et perspectives 2018</b>	<b>11</b>
4.1. Évolution récente et événements post clôture	11
4.2. Perspectives	11
<b>5. Filiales et participations</b>	<b>12</b>
5.1. Prises de participation et sociétés contrôlées	12
5.2. Activité des filiales	12
5.3. Tableau des filiales	13
<b>6. Proposition d'affectation du résultat</b>	<b>14</b>
<b>7. Négociation par Netgem de ses propres actions</b>	<b>15</b>
7.1. Achat d'actions en vue d'assurer la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité	15
7.2. Achat d'actions de la Société	16
<b>8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier</b>	<b>17</b>
<b>9. Participation des salariés au capital</b>	<b>18</b>
<b>10. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risques</b>	<b>19</b>
10.1. Juste valeur des instruments financiers	19
10.2. 2.10.2. Informations sur les risques	19
<b>11. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité</b>	<b>27</b>
<b>12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière</b>	<b>28</b>
12.1. Référentiel	28
12.2. Organisation de la direction financière et répartition des rôles	28
12.3. Processus de production des comptes	28
12.4. Processus de consolidation	28
12.5. Processus de préparation des états financiers	29
<b>13. Responsabilité sociale et environnementale</b>	<b>30</b>
13.1. Informations sociales	30
13.2. Informations environnementales	35
13.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	40

<b>14. Autres informations</b>	<b>42</b>
14.1. État des engagements hors bilan au 31 décembre 2017	42
14.2. Dépenses non déductibles	42
14.3. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires	42
14.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	42
14.5. Autres informations	42
<b>15. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices</b>	<b>43</b>

Conformément à l'article L225-100 du Code de commerce, le présent rapport de gestion accompagne les comptes annuels et les comptes consolidés. Il comprend les informations mentionnées à l'article L225-100-1 du Code de commerce.

Les commentaires qu'il contient portant sur l'activité du Groupe sont établis sur la base des comptes consolidés en normes IFRS.

Les commentaires portant sur l'activité de la Société sont établis sur la base des comptes annuels.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des comptes de l'exercice précédent.

## 1. Activité et faits marquants du Groupe en 2017

### 1.1. Vue d'ensemble

- Données du compte de résultat et variation de trésorerie

Données en millions d'euros	2017	2016	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>61,8</b>	<b>74,3</b>	-17%
<b>Marge brute</b>	<b>24,6</b>	<b>27,5</b>	-11%
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>6,0</b>	<b>5,5</b>	14%
Résultat net, part du Groupe (RNPG)	<b>4,7</b>	<b>6,3</b>	-26%
RNPG par action (en €)	0,13	0,16	
Résultat net global	4,4	6,5	
Cash-flow opérationnel après investissement (1)	12,5	(6,5)	
Cash-flow lié aux opérations de financement et incidence des variations des cours de devises	(35,0)	3,1	
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(22,6)</b>	<b>(3,6)</b>	

(1) Il comprend les flux nets de trésorerie générés par l'activité et ceux liés aux opérations d'investissement.

- Trésorerie nette et capitaux propres

Données du bilan, en millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
<b>Capitaux propres et endettement</b>		
Capitaux propres, part du Groupe	27,7	54,2
Passifs financiers courants et non courants	5,9	9,6
<b>Analyse de la trésorerie nette</b>		
A. Liquidités	10,2	32,8
B. Passifs financiers courants	3,0	3,3
C. Trésorerie nette courante (A)-(B)	7,2	29,5
D. Passifs financiers non courants	2,9	6,3
<b>E. Trésorerie nette (C)-(D)</b>	<b>4,4</b>	<b>35,8</b>

## 1.2. Faits marquants de l'exercice

L'activité de l'année 2017 a été caractérisée par la bonne performance des clients européens, qui continuent de recruter de nouveaux abonnés à leurs offres de divertissement construites sur plate-forme Netgem. Deux ouvertures de marché dans la zone Europe Middle East ont été également annoncées, en particulier l'Allemagne, marché sur lequel le Groupe entend se renforcer.

Cette performance en Europe a ainsi compensé un ralentissement en Asie et l'impact de l'accord de licence logicielle avec ZTE et Totalplay au Mexique, et la baisse des ventes de matériel qui s'en est suivie.

Au cours de l'année, le Groupe a continué de développer Diamond, sa plate-forme de set-top-box virtuelle, et son offre Soundbox.

Diamond est déployée auprès de plusieurs clients historiques du Groupe et répond au mouvement inéluctable vers la virtualisation des services de divertissement et est une passerelle vers des offres élargies à l'ensemble de la maison connectée. L'utilisation de la plate-forme virtuelle Diamond a notamment permis à notre client historique Elisa – 1<sup>er</sup> opérateur finlandais – d'étendre son offre de télévision en Estonie, avec le lancement du service Bing TV en septembre 2017.

Soundbox permet d'enrichir Diamond de services de musique connectée et d'accéder à l'ensemble des services audio et vidéo à travers une barre de son, sans avoir besoin de set-top box.

En octobre 2017, Netgem a acquis 100% des actions de la société Connected Labs, qui détient la marque et plate-forme logicielle audio Voxtok. Cette dernière a été entièrement intégrée à Diamond et Soundbox.

En septembre 2017, les marques hi-fi audio Tangent (Danemark) et Elipson (France) se sont associées à Netgem pour commercialiser les solutions Soundbox.

Au cours de l'année 2017, le Groupe a décidé de faire évoluer sa communication financière en rendant public sa base d'abonnés actifs. Cet indicateur fait partie des données analytiques recueillies en temps réel par notre plate-forme Diamond, laquelle connecte tous les appareils et applications TV déployés. C'est un indicateur clé du développement de l'offre de divertissement de nos clients et un indicateur avancé des opportunités de monétisation future au travers de nouveaux services.

La base d'abonnés actifs a augmenté de 18% par rapport à fin décembre 2016 pour atteindre près de deux millions d'utilisateurs quotidiens à fin décembre 2017.

Afin de mieux refléter son activité, le Groupe a aussi décidé de rendre public sa marge brute chaque trimestre.

Vitis, filiale à 56,3 % du Groupe Netgem et fournisseur « Fiber to the home » (FTTH) de services de divertissement en France, continue d'augmenter sa base d'abonnés. Vitis étant co-contrôlée par Netgem, elle est mise en équivalence dans les comptes de Netgem depuis novembre 2016.

En novembre 2017, la société a acheté dix millions de ses propres actions au prix unitaire de € 2,5 dans le cadre d'une offre publique d'achat d'actions. Cette opération a été rendue possible par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment :

- les résultats favorables des efforts entrepris par la Société pour adapter son offre de produits à l'évolution des attentes des consommateurs et des besoins des opérateurs ;
- la filialisation de Vitis et l'accord stratégique avec le groupe ZTE, permettant une réduction sensible des besoins d'investissement et de financement du besoin en fonds de roulement ;

lesquels ont permis au Conseil d'administration de considérer que la Société était en mesure de servir ses clients, réaliser son plan de développement et continuer à innover avec une structure bilancielle allégée dans un modèle "asset light", permettant de distribuer aux actionnaires une grande partie de la trésorerie disponible.

Le 7 novembre 2017, à l'issue de cette opération, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital de Netgem en annulant les 10 millions actions acquises dans le cadre de l'offre et 1,7 millions d'actions auto-détenues.

La Société a par ailleurs continué son programme d'achat d'actions et a acheté 374 194 de ses propres actions à un prix unitaire moyen d'environ € 2,27 au cours de l'année 2017. Au 31 décembre 2017, elle détenait environ 1,9 millions de ses actions, soit 6,3% de son capital (contrat de liquidité inclus).

En fin d'année 2017, Netgem a mis en place une ligne à court terme (non tirée et non confirmée) de financement sur actifs de 15 millions d'euros avec l'une de ses banques.

Au cours de l'année, 300 000 actions gratuites ont été attribuées aux salariés du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique de dividendes en décidant de distribuer € 0,15 par action à ses actionnaires en juin 2017. Pour mémoire, le groupe avait distribué :

- € 0,15 par action en 2014 ;
- € 0,15 par action en 2015 ;
- € 0,15 par action en 2016.

Le mandat d'administrateur de la société Eximium a expiré à l'issue de l'assemblée générale du 1er juin 2017 et, conformément au souhait de celle-ci, n'a pas été renouvelé.

### **1.3. Périmètre de consolidation**

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 est indiqué dans la note 3 des annexes aux comptes consolidés.

Au cours de l'année 2017, la participation de Netgem dans Vitis est passée de 61,3% à 56,3 %, du fait de l'augmentation de capital réalisée par Océinde au travers de l'exercice de 100 000 bons de souscriptions.

La seule variation de périmètre intervenue au cours de l'exercice est l'acquisition de Connected Labs, société dont Netgem détient 100% du capital au 31 décembre 2017.

## 2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe

### 2.1. Compte de résultat consolidé

#### Analyse de la performance opérationnelle du Groupe

Données IFRS en millions d'euros	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires	61,8	74,3	-17%
Marge brute	24,6	27,5	-11%
Résultat opérationnel courant (ROC)	6,3	5,5	14%
Résultat opérationnel	7,0	8,7	-19%

Le chiffre d'affaires consolidé sur l'ensemble de l'année 2017 s'est établi à € 61,8 millions, en baisse de 17% par rapport à l'exercice 2016. La marge brute 2017 a atteint € 24,6 millions, en baisse de 11% par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires et la marge brute ont progressé en Europe en 2017 par rapport à 2016, mais ont été impactées par l'accord de licence logicielle avec ZTE et Totalplay au Mexique et la baisse des ventes de matériel qui s'en est suivie.

Vitis, le prestataire de services de La Fibre Videofutur en France, n'est plus inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 3 novembre 2016. Si Vitis n'avait pas été consolidée en 2016, le chiffre d'affaires consolidé et la marge brute en 2016 auraient été respectivement de € 70,3 millions et de € 26,4 millions. De par leur nature, les informations proforma traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs de la société.

Les dépenses opérationnelles ont baissé de 17% à € -18,3 millions du fait principalement de la mise en équivalence de la société Vitis depuis le 3 novembre 2016. Le Groupe a maintenu un effort significatif de R&D en 2017, comparable à 2016.

Le résultat opérationnel courant 2017 s'établit à € 6,3 millions, en croissance de 14%, confirmant la tendance observée en 2016 de retour à la profitabilité.

Le résultat d'exploitation atteint € 7,0 millions en 2017, impacté positivement par les augmentations de capital dans Vitis par Réunicable en 2017, afin de financer son développement. Le résultat opérationnel 2016 intègre un résultat important de cession lié à la transaction Vitis (€ +3,9 millions).

#### Analyse du résultat net

L'analyse s'effectue comme suit :

Données IFRS en millions d'euros	2017
Résultat opérationnel	7,0
Résultat financier	0,2
Quote-part des entreprises associées	(2,0)
(Charge) Produit d'impôt	(0,6)
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>4,7</b>
Autres éléments du résultat global	(0,3)
<b>Résultat net global</b>	<b>4,4</b>

Le résultat financier atteint € 0,2 million et comprend principalement € 0,7 million de produits de placement de la trésorerie du Groupe au cours de l'année et une perte de change de € -0.6 million, principalement liée au débouclage d'opérations de change à terme.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de € -0,6 million et de la quote-part de pertes mises en équivalence de € -2,0 millions sur Vitis, le Groupe réalise un bénéfice net de € 4,7 millions en 2017 (part du groupe).

## Résultat par actions

Le gain net, part du Groupe, s'établit à € 0,13 par action en 2017, contre € 0,16 en 2016.

## 2.2. Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2017, le total du bilan consolidé s'établissait à € 59,5 millions contre € 89,6 millions au 31 décembre 2016. La variation du total de bilan est principalement due à l'opération d'OPRA réalisée en novembre 2017.

### Liquidités et ressources en capital

La variation nette de la trésorerie sur la période s'analyse de la façon suivante :

Données IFRS en millions d'euros	2017	2016
Flux nets de trésorerie générés (consommés) par l'activité	<b>14,0</b>	<b>4,9</b>
<i>dont capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts</i>	6,4	7,6
<i>dont variation du besoin en fonds de roulement (« BFR »)</i>	8,0	(2,8)
<i>dont impôt versé</i>	(0,4)	0,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<b>(1,5)</b>	<b>(11,4)</b>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(35,0)	3,1
Incidence des variations des cours de devises	(0,1)	(0,2)
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>(22,6)</b>	<b>(3,6)</b>

L'activité du Groupe a généré € 14,0 millions de trésorerie nette d'impôt en 2017. La diminution du besoin en fonds de roulement de € 8,0 millions en 2017 s'explique principalement par le remboursement de crédits de TVA en France.

Les flux de trésorerie liés aux investissements comprennent la mise en place de solutions de financement et leurs remboursements.

Les flux de trésorerie liés au financement comprennent : € -25,9 millions de rachat d'actions, € -5,7 millions de dividendes versés en 2017, € +0,7 million d'intérêts reçus et € -4,0 millions de remboursement d'affacturage pour les financements mentionnés ci-dessus.

Le solde de trésorerie du Groupe à la fin de l'année 2017 s'élevait à € 10,2 millions, en baisse de € 22,6 millions.

Le Groupe a principalement financé ses activités opérationnelles et ses investissements au moyen de ses fonds propres et considère qu'il ne supporte pas un risque de liquidité.



## Capitaux propres consolidés et passifs

### Capitaux propres et effet de levier financier

Les capitaux propres atteignent € 27,7 millions au 31 décembre 2017.

Compte tenu de ses disponibilités et d'un endettement modéré, le Groupe considère qu'il n'encourt pas de risque de liquidité qui pourrait empêcher sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

### Actions émises sur l'exercice

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à € 5,9 millions et est libéré intégralement. Il est composé de 29 664 667 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de € 0,20.

Au cours de l'exercice 2017, la société n'a émis aucune action nouvelle.

## Politique d'investissement

Le tableau ci-après récapitule le montant des investissements incorporels et corporels réalisés par le Groupe au cours des deux derniers exercices ainsi que leur mode de financement :

Données en millions d'euros	2017	2016
<b>Investissements autofinancés :</b>	<b>0,1</b>	<b>1,3</b>
Investissements incorporels	0,0	0,8
Investissements corporels	0,1	0,5
<b>Investissements financés par crédit-bail :</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Investissements incorporels	0,0	0,0
Investissements corporels	0,0	0,0
<b>Total investissements</b>	<b>0,1</b>	<b>1,3</b>
<i>dont part autofinancée</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>dont part financée par crédit-bail</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>

Sur l'exercice écoulé, les investissements corporels se sont élevés à € 0,1 million.

## Activité en matière de recherche et développement

Les efforts du Groupe en matière de recherche et développement ont représenté € 5,9 millions en 2017. Ils sont principalement constitués de dépenses de personnel chez Netgem SA et intègrent le bénéfice du crédit d'impôt recherche. Pour plus de détails concernant ces frais, se reporter à la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 3. Comptes individuels 2017 de Netgem SA

---

#### 3.1. Généralités

L'activité de Netgem SA (la « **Société** ») est centrée autour du développement et de la commercialisation de solutions de divertissement pour la maison connectée. Pour plus de commentaires sur cette activité, se reporter à la section 2.1 ci-dessus.

#### 3.2. Chiffres clés sociaux

Données en millions d'euros	2017	2016
Chiffre d'affaires	37,8	42,9
Résultat d'exploitation	0,8	1,1
Résultat net	6,7	1,4
Trésorerie nette disponible	13,0	35,8
Total capitaux propres	22,1	49,5
<i>dont capital social</i>	5,9	8,3
<b>Total bilan</b>	<b>44,7</b>	<b>71,1</b>

Le chiffre d'affaires de la Société a atteint € 37,8 millions en 2017, en baisse de 12 % par rapport à 2016 qui intégrait 8 mois de chiffre d'affaires Vitis.

La société enregistre un résultat d'exploitation de € 0,8 million. Après prise en compte d'un gain financier de € 4,5 millions, intégrant principalement les dividendes distribués par sa filiale à Singapour, d'un gain exceptionnel de € 0,3 million et d'un gain d'impôt de € 1,1 millions, la société enregistre un bénéfice net de € 6,7 millions.

Compte tenu de ses disponibilités et d'un endettement nul, la Société considère qu'elle n'encourt pas de risque de liquidité qui pourrait empêcher sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

## 4. Évolution récente et perspectives 2018

---

### 4.1. Évolution récente et événements post clôture

Le Conseil d'administration de la Société proposera à ses actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 2018, un dividende de € 0,10 par action.

En janvier 2018, lors du CES de Las Vegas, Vxotok a annoncé avoir signé un partenariat avec Napster, fournisseur de musique en streaming, intégrant à sa plate-forme musicale près de 40 millions de titres et méta data.

### 4.2. Perspectives

D'ici la fin 2018, le Groupe achèvera la transformation de son offre et de son business model de fournisseur de Set-Top-Box à fournisseur de "TV-as-a-Service". La valeur résulte désormais des services de contenu et de technologie dérivés de l'utilisation du service de télévision par le consommateur final, tandis que les revenus de matériel reflètent l'acquisition directe ou indirecte d'un nouveau client et ne constituent plus un facteur de valeur pour le Groupe.

Le Groupe s'attend à ce que cette transformation aligne ses intérêts à long terme avec ceux de ses clients et de ses partenaires de distribution et ouvre de nouvelles opportunités de développement, détaillées ci-dessous.

Le Groupe est désormais en mesure de tirer parti de l'infrastructure de cloud et du moteur d'agrégation de contenus qu'il a développés pour les services triple play de ses clients, afin de répondre aux opportunités de croissance stratégique du marché de l'OTT.

L'émergence de l'OTT implique que les offres de divertissement de nouvelle génération pourront et seront dégroupées des offres de connexion Internet à haut débit, ce qui ouvre de nouvelles opportunités de distribution. En fonction de la situation locale de chaque marché, le Groupe cherchera à répondre à certaines de ces opportunités, directement ou en partenariat avec ses Clients. Les nouvelles opportunités comprennent des offres groupées de TV avec des forfaits mobiles ou des offres groupées de TV avec des appareils électroniques grand public.

D'un point de vue financier, le Groupe estime que 2018 marquera un tournant, avec l'impact combiné de la transformation SaaS des années précédentes et de la contribution des nouvelles initiatives OTT, initiant une phase de croissance pluriannuelle du revenu net (lequel est défini comme le chiffre d'affaires diminué du coût du matériel vendu) et de l'ebitda.

Après plusieurs années où la priorité financière du Groupe était la génération de cash, la croissance est maintenant le nouvel objectif principal ; la rémunération variable 2018 des dirigeants du Groupe sera exclusivement liée aux objectifs de croissance par rapport à l'année 2017.

Le contrôle fiscal couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013 est terminé. Le paiement du règlement d'ensemble devrait être effectué début 2018. La société estime avoir effectué fin 2017 les provisions nécessaires pour couvrir l'intégralité des risques liés à ce contrôle.

Le Groupe étudie de nouvelles opérations de financement sécurisées afin de soutenir la croissance de ses clients à l'International. L'encours net total des opérations de ce type devrait continuer de décroître en 2018.

## 5. Filiales et participations

---

### 5.1. Prises de participation et sociétés contrôlées

#### Entrée de périmètre

La variation de périmètre intervenue au cours de l'exercice est l'acquisition de Connected Labs, société dont Netgem détenait 100% du capital au 31 décembre 2017.

#### Sorties du périmètre

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2017.

#### Variation du périmètre

Au cours de l'année 2017, la participation de Netgem dans Vitis est passée de 61,3% à 56,3 %, du fait de l'augmentation de capital réalisée par Océinde au travers de l'exercice de 100 000 bons de souscriptions.

### 5.2. Activité des filiales

Au cours de l'exercice écoulé, la contribution au résultat net des filiales en intégration globale a été de € 2,7 million.

En 2017, l'opérateur fibre Vitis, mis en équivalence dans les comptes consolidés de Netgem, s'est développé et a réalisé un chiffre d'affaires de € 5,6 millions et une perte d'exploitation de € 3,5 millions. Sa position de trésorerie en fin d'année 2017 s'établissait à € 5,3 millions.

### 5.3. Tableau des filiales

Nom (devise de référence)	Capital (en devises locales)	Autres capitaux propres, avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (K€) brut (hors cash pooling)	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>Filiales en intégration globale</b>											
Netgem Singapore Pte Ltd (USD)	72	283	100%	49	49	0	0	9 582	894	4 079	
Netgem Australia Pty Ltd (USD)	59	838	100%	53	53	0	0	2 052	94	0	
Netgem Mexico (USD)	12	751	100%	9	9	0	0	2 827	84	0	
Netgem @TV Ltd (GBP)	1	(190)	100%	1	0	0	0	18 454	1 853	0	
Glowria Luxembourg (EUR)	31	(73)	100%	31	0	60	0	0	(7)	0	Comptes 2016
Connected Labs (EUR)	126	(555)	100%	300	300	0	0	647	(607)	0	
<b>Participations</b>											
VITIS SA (EUR)	1 529	9 011	56%	2 340	2 340	0	0	7 414	(4 112)	0	1 <sup>er</sup> exercice comptable de 16 mois
Digitime SAS (EUR)	37	303	50%	19	0	0	0	413	(17)	0	En cours de liquidation
Franchisés Videofutur (EUR)	na	na	na			na	na	na	na		

## 6. Proposition d'affectation du résultat

---

Il sera proposé à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes consolidés et sociaux 2017 :

- de constater que le montant de la réserve légale est supérieur à 10% du capital social au 31 décembre 2017 et décider en conséquence de distribuer le montant excédentaire de € 233 914,34 et de réduire le montant de la réserve légale du même montant ;
- de constater que le bénéfice de l'exercice 2017 de € 6 736 974,09 augmenté, d'une part, du poste « Autres réserves » à hauteur de € 8 619 618,78 et, d'autre part, du montant excédentaire de la réserve légale à hauteur de € 233 914,34, porte le bénéfice distribuable à la somme de € 15 590 507,21 ;
- d'approuver les propositions du Conseil d'administration concernant l'affectation du bénéfice distribuable et la fixation du dividende ;
- de décider en conséquence d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :
  - o au dividende pour un montant de € 2 966 466,70 et ;
  - o au poste « Autres réserves » pour un montant de € 12 624 040,51.

Sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2017, soit 29 664 667 actions, le dividende proposé représente € 0,10 par action.

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2017, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Rappelons que la Société a distribué :

- en juin 2017 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- en juin 2016 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- en juin 2015 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- en juin 2014 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- en juin 2013 un dividende en espèces de € 0,14 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## 7. Négociation par Netgem de ses propres actions

---

### 7.1. Achat d'actions en vue d'assurer la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité

Il est rappelé que la Société a mis en place depuis le 15 janvier 2007 un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers avec la société Oddo Corporate Finance.

Au 31 décembre 2017, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 106 580 actions propres valorisées à K€ 258 et à K€ 198 en espèces. Sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 788 730 et 808 621 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 62 pour Netgem.

Ces achats ont été effectués en vertu des autorisations relatives à l'achat d'actions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, dont la dernière en date est celle du 1<sup>er</sup> juin 2017, et des délibérations consécutives du Conseil d'administration de la Société.

L'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 2017 sera amenée à approuver la mise en place d'un nouveau programme d'achat d'actions.

Cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2017 dont les principaux termes sont rappelés ci-dessous :

- Titres concernés : actions ;
- Pourcentage d'achat maximum de capital : 10% ;
- Prix d'achat unitaire maximum : € 4,00 ;
- Montant maximum des fonds alloués à ce programme : € 10 millions ;
- Objectifs du programme d'achat :
  - o l'attribution ou la cession d'actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe Netgem, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre de tout plan d'épargne existant au sein du Groupe Netgem ;
  - o l'annulation éventuelles d'actions ;
  - o l'animation du marché du titre Netgem, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), reconnue par l'Autorité des marchés financiers, et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
  - o la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
  - o la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale ayant approuvé les comptes 2018, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

## 7.2. Achat d'actions de la Société

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, la Société détenait 1 761 675 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 4 410 au cours d'achat, soit € 2,50 par action. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours de clôture qui n'a pas conduit la Société à constater une provision dans les comptes sociaux de Netgem SA au 31 décembre 2017.

Pour ce programme, la Société détenait K€ 129 en espèces en compte chez le courtier en charge des achats au 31 décembre 2017.

En 2017, la Société a acheté 374 194 de ses propres actions dans le cadre de ses programmes d'achat d'actions, hors contrat de liquidité. De plus, la Société a racheté 10 millions d'actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions intervenue sur l'exercice écoulé.

En novembre 2017, la Société a annulé 11 695 717 de ses actions et réduit son capital en conséquence.



## 8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Amf, un récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 681-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2017 et portant sur les actions de la Société est présenté ci-après :

Catégorie (1)	Nom	Fonction	Nature de l'opération (2)	Mois de réalisation des opérations	Nombre de titres	Prix moyen unitaire	Montant de l'opération
a	M. Christophe Aulnette	Administrateur	C	Novembre 2017	123 387	2,50	K€ 308
a	J.2.H.	Administrateur	C	Novembre 2017	5 075 549	2,50	K€ 12 689
c	NetIPTV Management et Participations	-	C	Novembre 2017	60 000	2,50	K€ 150
a	M. Marc Tessier	Censeur	C	Novembre 2017	34 444	2,50	K€ 86
a	Fast Forward	Administrateur	C	Novembre 2017	1 807 874	2,50	K€ 4 520

(1) *Catégorie :*

- a : les membres du Conseil d'administration, du Directoire, du Conseil de surveillance, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ;
- b : toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ;
- c : les personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b.

(2) *Nature de l'opération :*

- A : Acquisition ;
- C : Cession ;
- S : Souscription ;
- E : Échange.

## 9. Participation des salariés au capital

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, au dernier jour de l'exercice social l'état de la participation des salariés au capital social s'établit comme :

- 460 000 actions détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du fonds commun de placement d'entreprise ;
- 669 151 actions détenues nominativement par le personnel de la Société ou la société NetIPTV Management et Participations.

Cette participation représente 1 129 151 actions Netgem au total, soit 3,8% du capital de la Société.

## 10. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risques

### 10.1. Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2017 le Groupe avait contracté les achats à terme suivant :

	GBP / EUR	AUD / EUR
Netgem vend	5 020 000 GBP contre 5 631 780 EUR	390 000 AUD contre 248 014 EUR
Maturité	29/06/2018	29/06/2018
Valorisation Mark to Market (sens de Netgem) en €	+2K€	-3K€

### 10.2. Informations sur les risques

Outre les risques décrits par la Société au paragraphe « Risques opérationnels » ci-après, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risques de marché (change, taux, actions) ;
- Risques de crédit, risque de concentration client et risque pays.

#### Risques de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque, compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et d'un endettement financier limité.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie placée du Groupe était investie dans des dépôts à terme ou à vue au sein de banques de type G-SIFI (« *Globally Systemically Important Financial Institution* »). Le Groupe a la possibilité de demander le remboursement de ses placements à tout moment sans s'exposer à un risque de marché important et peut donc mobiliser rapidement la plupart de ses disponibilités. Le Groupe a par ailleurs négocié une ligne d'affacturage avec une de ses banques, avec recours, pour un plafond de financement d'environ € 15 millions. Cette ligne n'a pas été tirée en 2017 et n'est pas confirmée.

#### Risques de marché

##### Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité et de ses implantations, le Groupe est exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs. Au 31 décembre 2017, la position nette de change par devise est la suivante :

	GBP	USD
Actifs	13 320	16 922
Passifs	(673)	(19 524)
Hors état de la situation financière		
<b>Position nette en devises avant gestion</b>	<b>12 647</b>	<b>-2 602</b>
Couverture	-5 020	0
<b>Position nette en devises après gestion</b>	<b>7 627</b>	<b>-2 602</b>
<b>Position nette en euros après gestion</b>	<b>8 597</b>	<b>-2 169</b>
<i>Impact sur la position nette de la variation de -1% de la devise</i>	<b>(86)</b>	<b>(22)</b>

Dans le cadre de son activité de vente de terminaux, le Groupe réalise la majeure partie de ses achats en USD. Une partie limitée des contrats clients du Groupe est libellée en USD. Lorsque l'activité le permet, le Groupe utilise les USD générés par ses ventes pour régler ses achats libellés en USD. Dans le cadre d'une centralisation de trésorerie, les USD générés par les filiales sont utilisés par les autres entités du Groupe qui en manquent éventuellement, au travers de contrat de change intra-groupe.

Pour la part de ses achats non couverte par ses contrats clients libellés en USD, le Groupe achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. Le Groupe n'utilise pas d'autres types de produit de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des contrats clients du Groupe est libellée en GBP et en AUD, le Groupe est ainsi exposé aux variations de ces devises et réalise des opérations de couverture lorsque les engagements dans ces devises deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des dépenses opérationnelles du Groupe sont libellées en GBP, en SGD, AUD et MXN.

Le Groupe évalue et ajuste régulièrement ses besoins de couverture, en tenant compte des dépenses opérationnelles par devise.

Le Groupe ne couvre que son risque de change opérationnel et ne couvre pas le risque de change lié aux investissements dans ses filiales étrangères dont la devise de référence est l'USD (Netgem Singapore et Netgem Australia) ou le GBP (filiale anglaise).

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque ou de maintenir un niveau de marge satisfaisant.

La Société négocie les conditions des couvertures de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constitueront les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables.

Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

### Risques de taux

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt concerne principalement les liquidités investies en dépôts à terme.

Les dépôts à terme auprès de banques versent une rémunération à taux variable ou à taux fixe

Au 31 décembre 2017, la position nette des actifs et passifs financiers à taux variable est égale à zéro, la trésorerie placée du Groupe étant investie en dépôt à taux fixe.

### Risques sur actions

La Société est exposée au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en trésorerie.

Au 31/12/2017, en K€ (données sociales)	Total
1 868 255 actions Netgem, valorisées à 2,42€ par action (cours moyen de décembre 2017)	4 521

### **Risques sur matières premières**

Le Groupe n'achetant pas de matières premières ou énergétiques, ce risque indirect est traité dans la rubrique « Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs ».

## Risques de crédit, risque de concentration clients et risque pays

Les créances sur lesquelles le Groupe encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les créances auprès d'établissements financiers (dépôts à terme et dépôts à vue).

Le Groupe évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction en 2017.

La clientèle du Groupe est principalement constituée d'opérateurs multi-services en Europe, Asie et Amérique latine.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 auprès des cinq et dix principaux clients du Groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices, illustrant le risque de concentration client :

Données IFRS consolidées	2017	2016	2015	2014	2013
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	62,4%	66.3%	71.8%	62.3%	76.3%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	91,2%	86.2%	88.3%	87.3%	88.8%

En 2017, 2 clients contribuent chacun à plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé et de la marge consolidée du Groupe.

Le risque de concentration client est resté significatif en 2017 :

% de la marge brute – données IFRS consolidées	2017
Client 1	22%
Client 2	13%
Client 3	8%
Client 4	8%
Client 5	7%

Les créances commerciales sont toutes à moins d'un an.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a étendu ses solutions de financement sécurisé à moyen terme pour certains clients stratégiques.

Depuis fin 2017, le Groupe étudie de nouvelles opérations de financement sécurisées afin de soutenir la croissance de ses clients à l'International.

L'encours net total des opérations de ce type devrait continuer de décroître en 2018.

Si un défaut de paiement avéré survenait sur ces solutions de financement, celui-ci aurait un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Si l'un des principaux clients du Groupe décidait de limiter son activité avec Netgem ou de mettre fin à ses relations commerciales avec le Groupe ou faisait défaut, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

+ de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits, notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par le Groupe, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers liquides. Les disponibilités du Groupe sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans des banques de type G-SIFI en dépôts à terme et à vue.

## Risques opérationnels

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont exposés sont les suivants :

### Risque du fait des produits, logiciels ou services

La conception, la réalisation et la commercialisation de terminaux hardware, de logiciels et de services peuvent exposer le Groupe à des actions en responsabilité. Ces actions pourraient être engagées soit par les clients opérateurs, soit, le cas échéant, par des consommateurs finaux.

Pour être en mesure d'assumer ce type de responsabilité, la Société a souscrit à une police d'assurance responsabilité civile générale et professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance de premier rang (couverture pour dommages corporels de € 10 millions par sinistre et par an et couverture pour dommages matériels et immatériels, consécutif ou non, de € 15 millions par sinistre et par an). Cette police intègre aussi la couverture de certaines filiales ; les filiales Netgem Australia, Netgem Singapour et Netgem Mexique ont mis en place leur propre assurance en responsabilité civile professionnelle. La police d'assurance civile générale et professionnelle souscrite par la Société est susceptible d'être actionnée en complément de garantie de ces polices d'assurance locales. Comme pour toutes les polices d'assurance, rien ne permet cependant de garantir que dans l'hypothèse de réalisation d'un risque, ces polices trouveront automatiquement à s'appliquer, ni qu'elles s'avèreront suffisantes et empêcheront toute conséquence financière à l'égard de la Société, notamment au vu des systèmes de franchises et exceptions applicables au titre desdites polices d'assurance.

### Dépendance de la croissance du Groupe vis-à-vis du marché de la maison connectée et des services liés

La pénétration des produits, des plates-formes et des services du Groupe demeure étroitement liée au développement du marché de la maison connectée et des services liés. Si ces marchés devaient se développer moins rapidement que prévu ou se réduire, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

### Perspectives de développement, risques liés à la concurrence

Le développement de l'activité du Groupe dépendra, entre autres choses, de sa capacité à satisfaire les demandes de ses clients opérateurs et à convaincre de nouveaux opérateurs d'adopter ses solutions. Si Netgem ne parvenait pas à convaincre un nombre de clients potentiels d'adopter et de commercialiser ses produits ou ses solutions sur une grande échelle, ou si les solutions ou la technologie que le Groupe propose, ou entend proposer, ne sont pas introduits à temps ou se révèlent inadaptés ou de qualité inférieure à celles proposées par la concurrence ou si la Société est dans l'incapacité de gérer de manière satisfaisante ses relations à long terme et de les maintenir avec ses clients, ou si le Groupe n'est pas capable de vendre ses solutions à un prix lui permettant de conserver un niveau de marge satisfaisant, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, ses perspectives de développement peuvent être affectées par la volonté de la part de ses clients de développer des solutions propriétaires, ou d'introduire une deuxième source d'approvisionnement. Enfin, le développement de l'activité du Groupe dépend de l'adoption de ses produits par les utilisateurs finaux qui sont les clients des opérateurs et de l'investissement marketing des opérateurs pour la commercialisation de leurs offres de télévision connectée.

### Propriété intellectuelle

La capacité du Groupe à répondre à la pression concurrentielle et à développer des innovations technologiques nécessaires à sa croissance s'appuie sur des plates-formes et une technologie développée essentiellement par ses employés. En parallèle, la nécessité de disposer des technologies répondant aux standards du marché impose de plus en plus à la Société l'obligation de conclure des licences d'utilisation et de distribution de technologies tierces. L'utilisation de certaines de ces technologies tierces peut impliquer la mise en place de contrats de licence avec les tiers détenteurs des droits, licences et brevets.

Le Groupe utilise une combinaison de droits d'auteur, de logiciels, de brevets, de marques pour établir et protéger certains droits de propriété concernant sa technologie. Cela étant, ses produits reposent sur une technologie constituée d'éléments standards et d'éléments dits « libres » ou de logiciels informatiques dont le Groupe ne peut assurer la protection par des brevets. Le Groupe n'est donc pas en mesure de garantir la validité des droits sur des développements issus de ces logiciels libres, l'absence de violation de droits de tiers, ni que les mesures prises pour protéger ces droits empêcheront toute appropriation fautive par des tiers, des fournisseurs ou des clients de sa technologie et plus exactement du code source y afférant, ni qu'il lui sera possible de détecter toute utilisation illégale et de prendre les mesures appropriées pour faire valoir ses droits de propriété intellectuelle. Il est en outre possible que des sociétés concurrentes aient développé ou développent des produits ou des technologies similaires de façon légale qui empêcheraient l'obtention d'une protection au titre du droit des logiciels, brevets et autres droits de propriété intellectuelle, voire l'utilisation, la commercialisation et l'exploitation par le Groupe de sa technologie et de ses produits. Par ailleurs, ses produits et sa technologie ainsi que toute application spécifique pourraient, involontairement, être constitutives de violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tierces parties. Le Groupe est particulièrement vigilant à éviter que sa technologie ne fasse l'objet de contrefaçon par tous tiers, fournisseurs ou clients.

L'utilisation d'une technologie tierce pourrait également requérir le paiement d'une licence ou de royalties que la Société pourrait ignorer ou ne pas être en mesure d'honorer. La Société s'attend à une augmentation du nombre d'audits diligentés par les détenteurs de licences tierces ou par leur représentant et éventuellement des litiges en contrefaçon ou en violation de droits des tiers (et notamment des brevets) ou autres infractions. Toute revendication contre la Société, qu'elle soit fondée ou non, ou tout contentieux significatif pourrait avoir des conséquences sur le cours de l'action de la Société et détourner l'attention des dirigeants et des cadres de leurs tâches opérationnelles pour une période significative, aurait pour conséquence des coûts de gestion importants, entraînerait des délais dans le déploiement de certaines technologies ou pourrait contraindre la Société à devoir payer des redevances et/ou des pénalités de retard et/ou des dommages et intérêts, qui pourraient s'avérer prohibitives. En outre, il est possible que la Société ne soit pas en mesure d'obtenir des tiers opposant leurs droits des licences à des conditions acceptables.

### Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs

Depuis son origine, Netgem sous-traite la totalité du processus de production et d'assemblage de ses terminaux auprès de sous-traitants industriels et commande, indirectement au travers de ses sous-traitants, les composants entrant dans la fabrication de ses produits. La capacité pour Netgem de livrer les produits commandés par ses clients est donc dépendante de la capacité de ses fournisseurs et autres sous-traitants à lui livrer les produits que Netgem leur commande. Tout défaut ou faillite d'un fournisseur, incident de production et/ou non livraison de certains éléments utilisés dans le cadre de la fabrication de ses produits, tels que les micro-processeurs, les tuners, alimentations et télécommandes, pourraient ainsi avoir une incidence majeure sur les résultats, le patrimoine et la situation financière de la Société.

De nombreux éléments de la technologie et des produits Netgem ne sont d'ailleurs souvent disponibles qu'auprès d'un nombre réduit de fournisseurs ou dans des conditions d'approvisionnement qui peuvent à tout moment être rendues difficiles par les conditions de marché extrêmement volatiles, par une concentration de certains des acteurs de ce marché et/ou ou par des catastrophes naturelles, bien que la Société ait significativement réduit ce risque par une politique industrielle proactive essentiellement basée sur une diversification de ses sources, en ciblant notamment les composants clés. Ces différents facteurs peuvent entraîner une volatilité des coûts de production de Netgem et limiter sa capacité à réduire son coût de revient et à faire face à la demande.

Par ailleurs, les relations de Netgem avec ses principaux fournisseurs ne sont pas systématiquement formalisées par des contrats écrits (pour lesquels les cycles de négociations sont longs) et peuvent souffrir en contrecoup des tensions qui affectent leurs marchés ou de leurs ralentissements entraînant des cycles plus longs de consommation des composants. Netgem pourrait d'ailleurs souffrir d'arbitrage entre clients que certains de ses fournisseurs pourraient effectuer afin notamment d'allouer leurs capacités de production qui s'avéreraient insuffisantes. Toute incapacité ou difficulté à obtenir les composants ou les éléments requis dans les délais imposés et à un prix raisonnable, ou toute

interruption temporaire ou définitive de leur fabrication, pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur la production, l'activité, les résultats et la situation financière de Netgem. La perte de tout client significatif du Groupe ou la réduction des commandes au Groupe aurait aussi une incidence sur la capacité du Groupe à négocier et obtenir des prix de revient compétitifs.

Enfin, dans certaines situations, Netgem peut être amené à prendre des engagements de production ou d'achat de composants auprès de ses fournisseurs qui ne sont pas couverts par des commandes de clients, afin de pouvoir respecter certains délais de livraison. Si les commandes clients ne sont pas obtenues, Netgem pourra se retrouver propriétaire d'un stock de composants ou de produits finis et ne pas trouver d'acquéreur ou bien devoir les revendre à perte, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe. Cela étant, de tels engagements à découvert sont limités et surveillés afin de ne pas dépasser des limites de risque définies en interne comme raisonnables.

Une forte hausse du coût des matières premières et énergétiques ou du coût du travail pourrait par ailleurs avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe, si elle était répercutée par les fournisseurs au Groupe et si celui-ci s'avérait incapable de répercuter cette augmentation à ses clients.

### Risques liés au contrôle qualité des produits

Les contrôles de la qualité des terminaux de Netgem sont effectués directement par les sous-traitants industriels aux différentes étapes de la production, lors du contrôle direct sur la chaîne d'assemblage et à la sortie de la chaîne d'assemblage. Un défaut épidémique non identifié ou identifié trop tardivement sur un produit diffusé à grande échelle par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable sur la réputation, les relations commerciales, les résultats et la situation financière du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire jouer la garantie fournisseur sur les produits défectueux ou les accessoires, notamment en cas de défaut desdits fournisseurs (faillite).

### Risques liés à ses hommes clés

Le succès du Groupe dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter le Groupe. L'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs ou de maintenir ses collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats et sur sa situation financière.

### Risques juridiques

Le Groupe est, ou est susceptible d'être, impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. Le Groupe estime que les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour sont suffisamment provisionnés et que les éventuelles issues défavorables ne devraient pas affecter sa situation financière de façon significative.

Hormis une procédure historique à l'encontre des anciens actionnaires majoritaires de la Société Glow Entertainment Group SA et pour laquelle la Société bénéficie d'une garantie de la part desdits anciens actionnaires au titre du contrat d'apport en date de décembre 2007 incluant son avenant, il n'existe pas d'autres procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### Risque lié aux fraudes et actes de malveillance informatique.

La Société comme l'ensemble des acteurs du monde numérique est susceptible d'être la cible directe ou indirecte (notamment via ses prestataires techniques) d'une fraude informatique ou d'un acte malveillant visant ses dispositifs informatiques (serveurs, base de données, outils informatiques, etc.),



mené via un réseau cybernétique, impactant son activité de façon plus ou moins notable et plus ou moins durable.

La Société dispose à ce jour d'anti-virus, de pare-feu, de moyens de protection en adéquation avec l'état de l'art actuel. La Direction a défini une Charte informatique, dans le respect des principes de précautions en usage dans notre domaine d'activité, à destination des salariés et autres utilisateurs des outils informatiques de la Société, visant à renforcer la sécurité de la Société contre ce type de risque également en interne.

Bien que l'exposition de la Société à ce risque semble modérée, la Société a fait le choix de mettre en place une nouvelle police d'assurance spécifique, en vue de faire assurer auprès d'une compagnie d'assurance de premier rang, les risques liés aux fraudes et autres actes de malveillance informatique.

### Risque de corruption et de fraude

La Société comme toute autre société est susceptible dans le cadre de son activité, d'être victime de fraude et/ou de corruption soit du fait de tiers externes à la Société (fournisseurs, prestataires, clients) ou soit en interne.

Concernant les risques de fraude émanant de tiers externes à la Société : en tant que Société cotée, la Société requiert préalablement à toute discussion avec des tiers, la mise en place d'un accord de confidentialité. Dans l'hypothèse où les négociations entreprises donneraient lieu à la négociation d'un partenariat éventuel avec le tiers, la Société s'informe généralement auprès d'organisme tiers de la fiabilité (notamment financière) de ladite entité. A l'occasion de la négociation des termes et conditions dudit partenariat la Société requiert des garanties écrites quant au bon respect par le cocontractant de certains principes fondamentaux consacrés par l'OMC et l'OCDE. Par ailleurs, la Société s'aménage aussi un droit d'audit contractuel des infrastructures et des documents comptables de certains de ses partenaires. La Société peut aussi requérir de la part du tiers concerné des déclarations écrites définissant sa politique en matière de lutte contre la corruption et la fraude dans le cadre de sa propre activité mais aussi vis-à-vis de ses propres partenaires.

La Société étant une société cotée, fait l'objet d'un audit de ses comptes et de ses procédures financières deux fois par an, de la part d'auditeurs externes indépendants dont les rapports d'audit sont rendus publics. D'autre part, le comité d'audit qui siège deux fois par an, exerce aussi un contrôle indépendant sur l'identification et la gestion de ces risques par la Société.

### Risque fiscal et URSSAF

Tout réexamen, remise en cause ou modification de la situation fiscale ou sociale du Groupe pourrait se traduire par le paiement de rappels d'impôts ou de cotisations sociales, d'intérêts de retard et/ou de pénalités et pourrait donc avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Le contrôle fiscal couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013 est terminé. Le paiement du règlement d'ensemble devrait être effectué début 2018. La société estime avoir effectué fin 2017 les provisions nécessaires pour couvrir l'intégralité des risques liés à ce contrôle.

### Risques industriels ou environnementaux

La Société n'intègre aucune activité de production industrielle et n'est ainsi sujette à aucun risque industriel ou environnemental de façon directe.

### Risques liés à sa participation dans Vitis

Vitis est un nouvel opérateur Triple Play sur le marché de la fibre optique en France, dans les zones géographiques couvertes par les Réseaux d'Initiative Publique (les « RIP »).

Au 31 décembre 2017, Netgem détenait 56,3% de Vitis. Vitis étant conjointement contrôlée par ses actionnaires, elle est mise en équivalence dans les comptes consolidés de Netgem depuis le 1er novembre 2016.

Si la société Vitis ne parvenait pas à se développer suffisamment rapidement, si elle enregistrait des pertes durables ou si sa situation financière se dégradait, cela pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

Les principaux risques identifiés par la société Vitis sont :

- Le retard ou le ralentissement du déploiement de la fibre optique dans les régions, en particulier la livraison de prises commercialisables par les opérateurs de réseaux qui construisent les prises à la demande des collectivités locales, et dont Vitis est soumis au calendrier ;
- La concurrence d'autres opérateurs pour la conquête de nouveaux clients, disposant de marques bénéficiant d'une forte notoriété ou de moyens techniques et financiers supérieurs à ceux de Vitis leur permettant d'acquérir rapidement une grande part de marché ;
- Les freins au développement du marché de la vidéo à la demande : piratage, l'application de minima garantis élevés de la part de certains ayant-droit, l'indisponibilité de certaines œuvres majeures, les problématiques liées à la chronologie des médias et à la protection des différents droits de propriété intellectuelle attachés aux œuvres audio-visuelles et qui imposent des règles strictes notamment lors de l'encodage des fichiers ou leur mise en ligne et générant par la même un risque d'action en violation de droit de propriété intellectuelle de la part de certains d'ayants-droits.

La gestion et l'identification de ces risques sont sous la responsabilité de la Direction de Vitis.

## **11. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité**

---

Du fait de son activité, de ses implantations et de la nature de ses opérations, le Groupe n'estime pas encourir de risque financier significatif lié aux effets du changement climatique.

Cela étant, le groupe s'efforce ou s'est efforcé de prendre en compte les questions environnementales lors de la conception de ses produits afin de notamment réduire son empreinte carbone indirecte (cf. partie 2.13.2).

## **12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

---

### **12.1. Référentiel**

Les comptes sociaux de la Société sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables en vigueur en France. La Société établit ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

### **12.2. Organisation de la direction financière et répartition des rôles**

La Direction financière de la Société est rattachée au Président Directeur Général et est centralisée au siège social.

Une de ses missions principales consiste à produire et valider une information financière de qualité, à travers des systèmes adaptés, dans les délais impartis et selon des normes comptables définies, et à gérer la communication financière interne et externe.

La taille réduite de cette direction, qui recouvre les fonctions de contrôle de gestion, de comptabilité générale et analytique, d'administration des ventes et des achats, de gestion de la trésorerie, d'audit interne et de consolidation, ne permet pas toujours de garantir une réelle séparation des tâches, effective cependant sur les domaines les plus sensibles (trésorerie, paie, etc.).

### **12.3. Processus de production des comptes**

Le processus de contrôle de l'information financière lors des arrêtés de comptes est assuré par :

- l'encadrement généré par le suivi budgétaire des activités sur une base régulière ;
- l'organisation des opérations et plannings de clôture des comptes relayée par la Direction financière de la Société auprès des équipes opérationnelles ;
- l'implication du management de la Société dans les différents processus de gestion et de clôture des comptes ;
- la validation des comptes par la Direction de la Société à travers des processus d'examen des résultats via des sessions de pré-clôture puis de clôture.

Par ailleurs, les écritures comptables sont enregistrées exclusivement par le service comptable de la Société ou par des sociétés d'expertise comptable dans le cas des filiales. Les écritures non récurrentes ou courantes (provisions, charges à répartir, revenus différés, crédit baux, provisions pour risques et charges, clients douteux, etc.) sont validées par le directeur financier et le Directeur Général avant leur enregistrement.

### **12.4. Processus de consolidation**

La consolidation des comptes du Groupe est assurée par la Direction financière de la Société qui, dans le cadre d'instructions de clôture transmises à chacune des filiales du groupe, organise la remontée des données sociales. La Direction financière s'appuie par ailleurs sur l'expertise de consultants pour organiser et réaliser la saisie et la restitution de l'ensemble des données de consolidation.

Les écritures intergroupes font l'objet de réconciliations documentées et de revues spécialisées pour s'assurer du bon respect de la réglementation comptable et fiscale applicable dans chaque pays.

## **12.5. Processus de préparation des états financiers**

Les états financiers sont préparés sous la responsabilité de la Direction financière.

## 13. Responsabilité sociale et environnementale

Pour Netgem, fournisseur de services et solutions ayant une forte composante intellectuelle, la dimension sociale, environnementale et sociétale est essentielle dans les relations avec les salariés et les interactions avec l'écosystème de clients, fournisseurs et partenaires du Groupe.

Ces problématiques constituent une opportunité de développement pour le Groupe dont les services et solutions sont les vecteurs de la dématérialisation des biens culturels, permettant un accès toujours plus simple, et partagé, à ces biens.

Netgem investit ces sujets avec les mêmes valeurs auxquelles elle aspire dans tous les domaines de son organisation :

- Innovation et simplicité des solutions apportées ;
- Recherche de qualité, respectant l'équilibre entre la démarche rationnelle de l'ingénieur et la créativité propre au monde des médias connectés ;
- Attitude responsable à l'égard de l'environnement, de la personne humaine et des parties prenantes ;
- Atteintes de résultats concrets et tangibles, tout en optimisant l'utilisation des ressources ;
- Sens du dialogue et de la transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Les informations présentées ci-dessous reflètent ces valeurs.

Ces informations ont fait l'objet d'une vérification par le Cabinet de Saint-Front, organisme tiers indépendant accrédité par le Comité Français d'Accréditation, ayant établi un rapport à cet effet.

Elles sont publiées en application :

- de l'article L.225-102-1 du code de commerce, modifié notamment par l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (« *loi Grenelle 2* ») et l'article 12 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (« *loi Warsmann 4* ») ;
- du décret du 24 avril 2012 complété de l'arrêté du 13 mai 2013, modifié par le décret du 19 août 2016, fixant les modalités d'application et notamment les informations à publier.

### 13.1. Informations sociales

#### a. Emploi

##### Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 décembre 2017, l'effectif total du groupe, hors personnel mis à disposition, s'élevait à 84 personnes (83% d'hommes et 17% de femmes) contre 70 au 31 décembre 2016 (80% d'hommes et 20% de femmes), soit une augmentation de 20%.

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs par âge :

Tranche d'âge	Effectifs au 31 décembre			
	2017	%	2016	%
< 20 ans	2	2%	-	-
20 à 29 ans	16	19%	13	19%
30 à 39 ans	26	31%	25	36%
40 à 49 ans	35	42%	28	40%
50 à 59 ans	5	6%	4	6%
60 ans et +	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>	<b>70</b>	<b>100%</b>

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs par zone géographique :

Zone géographique	Effectifs au 31 décembre			
	2017	%	2016	%
Asie	5	6%	8	11%
Amérique du Sud	1	1%	1	1%
Europe	78	93%	61	87%
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>	<b>70</b>	<b>100%</b>

L'évolution des effectifs sur 2017 est principalement liée à l'acquisition en octobre 2017 de la société Connected Labs.

Les chiffres relatifs aux effectifs sont extraits des logiciels de paie.

### Embauches et licenciements

Au cours de l'année 2017, 30 personnes (2016 : 20) ont rejoint le groupe dont 17 (2016 : 20) ont fait l'objet d'une embauche.

Le tableau suivant présente la répartition par type des départs du Groupe :

Type de départ	Effectifs au 31 décembre			
	2017	%	2016	%
Fin de mandat	0	0%	1	2%
Licenciement	4	25%	5	8%
Départs divers (*)	12	75%	55	90%
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>

(\*) démission, rupture conventionnelle, mutation, fin de CDD, fin de période d'essai.

D'un point de vue général, l'évolution des embauches et des départs sur 2017 est principalement liée au niveau d'activité et à une rotation normale des effectifs.

Les chiffres relatifs aux départs sont extraits des logiciels de paie.

### Rémunérations et leur évolution

Au cours de l'exercice, les sociétés du Groupe ont veillé à établir les niveaux et l'évolution des rémunérations de leurs salariés par référence au marché du travail et dans des limites raisonnables. Elles ont pu consentir à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

En 2017, le montant des rémunérations versé aux salariés du Groupe s'est élevé à K€ 6 255, contre K€ 6 535 en 2016, soit une diminution de 4,3% (montant des rémunérations brutes versées au cours de l'année).

### Plan d'Intéressement, Plan d'Épargne Entreprise et Accord de Participation

La société a mis en place :

- un Accord de participation en date du 28 mars 2012, ratifié par plus des deux tiers des salariés de la Société et déposé à la DIRECCTE le 12/04/2012 ;
- un plan d'intéressement en date du 27 juin 2017, dûment approuvé par la Délégation Unique du Personnel représentant les salariés de la Société, en date du 19 juin 2017 et déposé à la DIRECCTE ;

- en complément d'un plan d'épargne entreprise en date du 17 juillet 2008 géré en partenariat avec le CM-CIC Asset Management.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a maintenu le système mis en place en 2016 au profit des salariés aménageant la possibilité de monétiser leur Jours de Récupération de Temps de Travail (moyennant une majoration de 10% de leur rémunération dans ce cas précis) et d'investir s'ils le souhaitent le fruit de cette monétisation dans le Plan d'Épargne Entreprise. Les salariés optant pour cette solution peuvent au surplus investir le fruit de cette monétisation dans le FCPE Netgem et bénéficier dans ce cas d'un abondement à hauteur de 200% par la Société.

Les bonifications attribuées aux salariés au titre des accords ci-dessus se sont élevées à K€ 145 en 2017 au titre de l'exercice 2016 (2016 au titre de 2015 : K€ 135).

### Programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale Annuelle du 9 juin 2016 a autorisé dans sa 11ème résolution, avec délégation au Conseil d'administration, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux des sociétés du Groupe. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 9 août 2019. Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne peuvent donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 500 000, soit environ 5,1% du capital social au 31 décembre 2017. Conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment celles de l'article L. 225-184 du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2017.

### Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Annuelle du 9 juin 2016 a autorisé dans sa 12ème résolution, avec délégation au Conseil d'administration, l'attribution gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux des sociétés du Groupe. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 9 août 2019. Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne peuvent donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 500 000, soit environ 5,1% du capital social au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment celles de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation :

- lors de sa réunion du 28 juillet 2016, en décidant l'attribution de 740 000 actions gratuites avec une période d'acquisition fixée à trois ans et une période de conservation fixée à un an, non soumises à conditions de performance ;
- lors de sa réunion du 15 décembre 2016, en décidant l'attribution de 200 000 actions gratuites avec une période d'acquisition fixée à deux ans et demi (échéance concordant avec celle du plan ci-dessus) et une période de conservation fixée à un an, non soumises à conditions de performance ;
- lors de sa réunion du 4 septembre 2017, en décidant l'attribution de :
  - o 200 000 actions avec une période d'acquisition fixée à un an et onze mois (échéance concordant avec celle des plans ci-dessus) et une période de conservation fixée à un an, soumises à conditions de performance ;
  - o 50 000 actions avec une période d'acquisition fixée à un an et onze mois (échéance concordant avec celle des plans ci-dessus) et une période de conservation fixée à un an, soumises à conditions de performance ;
  - o 50 000 actions avec une période d'acquisition fixée à deux ans et onze mois (échéance décalée d'un an par rapport à celle des plans ci-dessus) et une période de conservation fixée à un an, soumises à conditions de performance.

Les actions ainsi attribuées seront des actions existantes si le nombre d'actions auto-détenues suffit à couvrir le nombre d'actions attribuées et acquises, ou à émettre sinon.



## **b. Organisation du travail**

### Organisation du temps de travail

Le Groupe est soumis à des obligations réglementaires et conventionnelles en termes de temps de travail dans chacun des pays dans lequel il opère. En raison de la taille du Groupe, chaque responsable hiérarchique est chargé de s'assurer que les salariés ne dépassent pas les seuils obligatoires et qu'ils sont rémunérés correctement pour toutes éventuelles heures supplémentaires, conformément à leur contrat de travail. Cela étant, eu égard au profil de ses salariés, une part significative des employés du Groupe perçoit une rémunération fixe pour un nombre donné de jours travaillés par an, auquel cas le nombre de jours travaillé est contrôlé.

Le travail à temps partiel est possible au cas par cas en fonction des besoins et des contraintes des fonctions concernées. Le télétravail est autorisé sur dérogation approuvée par le manager et la direction des ressources humaines.

Conformément à la réglementation applicable (articles L. 212-15-0, L. 212-15-2 et L. 212-15-3 nouveaux du Code du travail), un accord collectif définissant le passage aux 35 heures et les modalités applicables à ce nouveau régime est en application au sein de la société Netgem depuis le 28 novembre 2000.

### Absentéisme

Les absences sont généralement définies sur une base annuelle en termes de vacances, congés, absences pour raison personnelle ou médicale ou autres absences non planifiées, telles qu'elles sont décrites dans les accords collectifs ou conventions, les contrats de travail ou la réglementation. Tout au long de l'année, les absences de chaque salarié sont classées selon leurs définitions et toutes les absences sont ensuite examinées et approuvées par le responsable hiérarchique du salarié concerné.

Les absences autorisées (en cas de maladie, vacances, etc.) font également l'objet d'un suivi. Le taux moyen d'absentéisme (jours d'absence hors vacances des salariés divisés par le nombre de jours travaillés théoriques) au niveau du Groupe était de 3,4% en France en 2017 alors qu'il était de 3,7% en 2016. Cette donnée n'est pas significative pour les entités internationales du Groupe.

## **c. Relations sociales**

### Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le Groupe estime que la qualité des relations professionnelles qu'il a su mettre en place lui a permis d'établir un climat de confiance et de compréhension mutuelles.

La mise en place d'une Délégation Unique du Personnel dont les membres actuels ont été élus le 24 juin 2016 est venu renforcer la volonté de la Direction de maintenir le niveau de confiance existant et de développer la communication avec l'ensemble des salariés dans le respect de la législation en vigueur.

La représentation de la Délégation Unique du Personnel au conseil d'administration depuis le 8 mars 2012 est de nature à renforcer encore le dialogue et la meilleure compréhension.

### Bilan des accords collectifs

En complément de l'accord visant à mettre en place un Plan d'Épargne Entreprise et l'Accord de Participation datant de 2012, l'accord portant sur la possibilité de monétiser les jours de RTT et l'Accord sur les 35 heures, la Société a mis en place un nouveau Plan d'intéressement en date du 28 juin 2017.

#### **d. Santé et sécurité**

##### Les conditions de santé et sécurité au travail

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière des conditions de santé et de sécurité au travail.

En 2017, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été mis en place. Celui-ci se réunit tous les deux mois pour analyser les conditions de travail et les risques professionnels.

Indépendamment, le Groupe a aussi mené des actions visant à créer des espaces de travail conviviaux, attractifs et facilitant les échanges et les contacts informels entre tous. Ces actions visent à développer un véritable esprit d'équipe et par là-même à fidéliser les collaborateurs.

Ainsi, des activités sportives collectives facultatives sont organisées sur le site de La Défense, en collaboration avec les autres sociétés présentes dans l'immeuble occupé par le groupe à Courbevoie. Des fruits frais issus de l'agriculture biologiques et/ou raisonnée et des fruits secs sont mis à disposition des collaborateurs.

##### Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe a rédigé d'un commun accord avec la Délégation Unique du Personnel un Règlement Intérieur en date du 16 mars 2017 reprenant notamment l'ensemble des consignes et directives en matière de santé et de sécurité au travail. Ce Règlement a été déposé auprès de la DIRECCTE et le greffe du Conseil des Prud'hommes.

##### Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les salariés du groupe exercent leur activité dans un environnement de bureaux dans lesquels les accidents du travail ou les maladies professionnelles sont usuellement peu fréquents.

#### **e. Formation**

##### Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Eu égard au profil de ses salariés, cadres autonomes très qualifiés, le Groupe a mis en place des actions ponctuelles de formation au profit des salariés qui en ont fait la demande auprès de leur responsable. Un Plan de Formation est élaboré annuellement sur la base des demandes formulées dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation ou au cours de l'année. Ce Plan est soumis annuellement aux instances représentatives du personnel. Le budget formation de l'entreprise est géré par une entreprise agréée : les AGEFOS PME Île de France.

##### Le nombre total d'heures de formation

En 2017, le nombre total d'heures de formation s'est élevé à 1 625 heures au titre du plan de formation (2016 : 930 heures).

#### **f. Égalité de traitement**

##### Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 rappelle en son chapitre 3 (Le principe d'égalité Femmes – Hommes) les principales dispositions législatives françaises en matière d'égalité de rémunération et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le Groupe respecte les critères de la loi Copé – Zimmermann relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance.

#### Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe ne compte pas parmi ses effectifs de travailleur présentant certains handicaps.

#### La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions de non-discrimination et développe les compétences d'une équipe multiculturelle. Dans la mesure du possible, le Groupe requiert d'ailleurs le respect de ce même principe par ses principaux prestataires et peut être amené à s'engager contractuellement vis-à-vis de ses clients en ce sens.

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 rappelle en son chapitre 3 (Lutte contre la discrimination) les principales dispositions législatives françaises en la matière.

### **g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail**

Le Groupe respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Lorsque cela lui est possible, le Groupe s'enquiert du respect de ces mêmes principes par ses principaux prestataires. Il peut aussi être amené à s'engager contractuellement vis-à-vis de ses clients en ce sens.

## **13.2. Informations environnementales**

### **a. Politique générale en matière d'environnement**

#### Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le Groupe n'intègre aucune activité de production industrielle et n'est ainsi sujet à aucun risque industriel ou environnemental significatif de façon directe.

Le groupe s'efforce ou s'est efforcé de prendre en compte les questions environnementales de manière indirecte lors de la conception de ses produits en menant les actions suivantes :

- Inscription dans une logique de bilan carbone ;
- Réduction de la taille des produits, de plus en plus compacts, moins consommateurs de matières premières et dont le transport est moins coûteux ;
- Allongement de la durée de vie des produits grâce à la qualité des logiciels développés par le groupe permettant d'optimiser la durée de vie des composants mécaniques et électroniques ;
- Conception d'équipements terminaux pouvant trouver une seconde vie auprès d'un nouveau client, lorsque les normes techniques imposées au Groupe le permettent, notamment en ce qui concerne la protection des œuvres télévisuelles ;
- Mise en place de service de rénovation des décodeurs usagés, afin qu'ils puissent être réutilisés par d'autres usagers. La plupart de ces services de rénovation sont réalisés dans le pays d'usage, permettant ainsi de limiter l'empreinte carbone ;
- Recours au protocole de communications sans fil (tels que Wifi ou Bluetooth) pour limiter l'utilisation des câbles, qui pèsent fortement dans les bilans carbone ;
- Généralisation du « low power », permettant de mettre en veille profonde les produits lorsqu'ils ne sont pas utilisés et de limiter ainsi la consommation de courant par l'utilisateur final ;

- Recours prioritaire au transport par bateau (plus de 80% environ des quantités expédiées), plutôt qu'au transport par avion ;
- Maintien du nombre d'unités transportées par chaque transport au-dessus d'un certain seuil afin d'éviter de devoir recourir pour une même commande à plusieurs actes de conditionnement et de transport ;
- Limitation de l'usage de sachets plastiques pour l'emballage des accessoires (câbles, chargeur, etc.).

Dans la mesure du possible, le Groupe s'enquiert de la politique générale en matière d'environnement suivie par ses principaux prestataires, concepteurs et fabricants de produits électroniques.

Enfin, le Groupe entend sensibiliser ses clients à limiter l'impression des guides utilisateurs (et les remplacer par des versions électroniques) et réduire la taille des emballages.

#### Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 comprend en son chapitre 6 (Protection de l'environnement) certaines règles que doivent respecter les salariés et consultants en matière de protection de l'environnement et plus particulièrement relatives au tri sélectif, à l'impression de documents et à l'usage des consommables (gobelets en plastique notamment).

Étant donné son activité et la nature de ses opérations, le Groupe n'a pas mené d'actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement autres que celle-ci.

#### Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Étant donné son activité et la nature de ses opérations, le Groupe ne consacre pas directement de moyens spécifiques à la prévention de ce type de risque.

#### Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.

Le Groupe n'a pas enregistré de provisions pour risques en matière d'environnement, ni donné de garantie à ce titre.

### **b. Pollution et gestion des déchets**

#### Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

Du fait de son activité et de la nature de ses opérations, le Groupe ne prend aucune mesure de prévention de ce type autre que celles liées à son activité de bureau.

#### La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités et opérations du Groupe ne génèrent pas de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution spécifique.

### **c. Économie circulaire**

#### **i) Prévention et gestion des déchets**

### Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La gestion des déchets liés à son activité de bureau est effectuée par le Groupe selon les normes en vigueur (tri sélectif, recyclage, gestion des déchets électroniques, etc.).

Le Groupe a mis en place un tri sélectif de ses Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ("D3E") sur son site de Courbevoie par une société habilitée et permettant l'emploi de personnes handicapées.

Les cartons d'emballage sont traités par le prestataire de ménage du site de Courbevoie.

Un tri sélectif des déchets est à l'étude à l'échelle globale du site par le bailleur du site de Courbevoie.

Selon le Carnet Environnemental établi par le bailleur du site de Courbevoie, le tonnage annuel de déchets s'élevait à 37 kg par occupant (2015 : 28 kg par occupant). Ce tonnage est très inférieur à la moyenne annuelle française de 232 kg (immeubles de bureaux des années 1990).

### Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Du fait de son activité, le Groupe n'a pas mené directement d'action en la matière.

En revanche, le bailleur du site de Courbevoie et la société Eurest, gestionnaire du restaurant inter-entreprises (RIE) de ce site, ont pour projet de faire don des invendus du RIE à des associations caritatives. La réglementation étant à ce jour restrictive concernant les aliments cuisinés, les membres du RIE ont proposé dans un premier temps de faire don à une association caritatives locale des yaourts, pains ou fruits invendus.

#### ii) Utilisation durable des ressources

L'utilisation directe de ressources durables par le Groupe est essentiellement la conséquence des surfaces immobilières que celui-ci occupe.

Au 31 décembre 2017, le Groupe occupe les locaux suivants représentant une surface totale de 1 401 m<sup>2</sup> (31 décembre 2016 : 1 572 m<sup>2</sup>) :

- le siège social situé à Courbevoie : 922 m<sup>2</sup> et 25 places de stationnement, dont une partie est sous-louée à la société Vitis ;
- les bureaux de Singapour, Mexico et Londres : 279 m<sup>2</sup> au total ;
- le site d'archivage de Sartrouville : 200 m<sup>2</sup>.

Le bail du siège social du Groupe à Courbevoie, occupé depuis le 1er avril 2015, comprend une "annexe environnementale" bien que le Code de l'environnement prévoit que ce document ne soit obligatoire qu'à compter d'une surface de 2 000 m<sup>2</sup>.

Cette annexe environnementale vise principalement :

- la mise en œuvre des objectifs des lois dites « Grenelle 1 et 2 de l'Environnement » et leurs décrets d'application, dont « la réduction de la consommation en énergie des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici 2020 », et la conformité avec la réglementation thermique des bâtiments neufs et existants ;
- la satisfaction des attentes des clients et des collectivités de plus en plus soucieux de la qualité environnementale des espaces de bureaux et des surfaces commerciales ;
- l'inscription dans une démarche de progrès concerté et continu en vue de réduire l'impact environnemental du site et d'optimiser les charges de fonctionnement ;
- la poursuite, selon les cas, de toute démarche permettant l'acquisition d'une certification « construction », « rénovation » et/ou « exploitation » de l'immeuble, ou encore la conservation de certificats et labels obtenus (HQE, BREEAM, LEED, HPE/THPE, BBC/BBC+, etc.).

Dans le cadre de cette annexe, la Société et le bailleur du siège social se rencontrent une fois par an *a minima*, au sein d'un Comité Environnemental, afin d'échanger sur leurs agissements respectifs pour assurer la mise en œuvre d'une politique de développement durable globale et cohérente pour l'immeuble. Cette rencontre a pour but de permettre de dresser un bilan des actions et de la

performance environnementale de l'immeuble et de définir les objectifs et initiatives à coordonner dans ce domaine pour les périodes ultérieures, tant pour les parties communes que pour les parties privatives.

Préalablement à ces rencontres, il est prévu que les données suivantes concernant les consommations et l'évolution des équipements soient échangées :

- les consommations annuelles énergétiques réelles ;
- les consommations annuelles d'eau ;
- la quantité annuelle de déchets générée ou collectée ;
- l'évolution des éléments d'équipements et des systèmes, s'il y a lieu.

Ces informations sont présentées au sein d'un Carnet Environnemental établi par le bailleur concernant l'ensemble du bâtiment et, s'il y a lieu, les locaux occupés par le Groupe.

Lors du Comité Environnemental s'étant tenu fin 2017, sur la base des consommations constatées en 2016, il a été noté que :

- le Groupe étudierait la possibilité d'augmenter progressivement la température de consigne de climatisation de sa salle serveurs de 18°C jusqu'à 22°C ;
- le Groupe était intéressé par le remplacement des *downlights* équipés de lampes fluocompactes par des *downlights* LED ;
- des dispositifs hydroéconomiques (mitigeurs temporisés à faible débit et WC double-touche) permettraient de réduire davantage la consommation d'eau.

#### La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Étant donné l'activité du Groupe, la consommation d'eau est limitée et concerne principalement l'usage des sanitaires.

En conséquence, le Groupe estime que l'approvisionnement en eau ne nécessite pas d'être adapté aux contraintes locales.

Selon le Carnet Environnemental établi par le bailleur du site de Courbevoie, la consommation d'eau de la Société atteignait 3,8 m<sup>3</sup> par an et par occupant en 2016 (2015 : 4,3 m<sup>3</sup>)<sup>1</sup>. Cette consommation est très inférieure à la moyenne française de 14 m<sup>3</sup> (immeubles de bureaux des années 1990).

#### La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

N'ayant pas d'activité de transformation, le Groupe ne consomme pas directement de matières premières dans le cadre de son activité. En conséquence, il estime qu'aucune mesure ne nécessite d'être prise pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

Néanmoins, en ce qui concerne la consommation indirecte de matières premières, comme indiqué ci-dessus, le Groupe a mené un certain nombre d'actions pour réduire celle-ci.

#### La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En raison de son activité et de la nature de ses opérations, la consommation d'énergie du Groupe reste limitée. Cette consommation correspond à l'approvisionnement des surfaces immobilières occupées décrites ci-dessus.

En 2015, le transfert du siège social à La Défense dans l'immeuble du Colisée avait permis de générer une économie de consommation d'électricité : puissance installée ramenée de 120 kVA à 48 kVA et consommation électrique mensuelle moyenne divisée par trois environ. Cette évolution s'est confirmée sur 2017 avec une consommation mensuelle moyenne d'électricité de 11 115 kWh (2016 : 10 947 kWh et 2015 : 11 413 kWh, à compter de la date d'emménagement le 1er avril).

---

<sup>1</sup> Ces chiffres incluent nécessairement la consommation de la société Vitis qui sous-loue une partie des locaux du site de Courbevoie.

Par ailleurs, selon le Carnet Environnemental établi par le bailleur du site de Courbevoie, la consommation d'énergie primaire totale par Netgem atteignait 639 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup> en 2016 (2015 : 544 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup> pour la période avril-décembre uniquement)<sup>2</sup>. La performance énergétique globale du site est inférieure à la moyenne française qui s'établit à 452 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup> (locaux de bureaux des années 1990), du fait de la production de chauffage par résistances électriques.

Sur son site de Courbevoie le Groupe a entamé un *relamping* progressif à compter de 2016 et installé des détecteurs de présence dans les sanitaires en 2017. Selon le Carnet Environnemental, le relamping peut expliquer la diminution de 12,3% de la consommation d'énergie primaire par Netgem entre 2015 et 2016 (périodes d'avril et décembre). Néanmoins, cette amélioration a été compensée par une dégradation de la consommation d'énergie par le bailleur de 18,5%, qui pourrait être due aux conditions climatiques. Malgré, une baisse de 7,1% de la consommation en froid du réseau urbain (eau glacée), la consommation globale n'a donc diminué que de 2,8% entre 2015 et 2016 (périodes d'avril à décembre).

Le Groupe n'a pas recours directement aux énergies renouvelables.

#### L'utilisation des sols

Le Groupe n'exploite pas de ressources du sol ou du sous-sol dans le cadre de son activité. Les surfaces occupées sont destinées à satisfaire les besoins immobiliers du Groupe (bureaux et logistique).

#### **d. Changement climatique**

##### Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Le groupe ne rejette qu'un volume limité de gaz à effet de serre correspondant principalement à sa consommation d'électricité.

Selon le Carnet Environnemental établi par le bailleur du site de Courbevoie, l'émission de gaz à effet de serre s'élevait à 19 kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup> en 2016 (2015 : 16 kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup>), légèrement supérieure à la moyenne française de 16,4 kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup> (immeubles de bureaux des années 1990). Bien que la source d'énergie majoritairement utilisée sur le site soit l'électricité, source relativement peu émettrice, cela ne compense pas la consommation élevée d'électricité.

Pour le transport des produits, le recours prioritaire au transport par bateau, plutôt qu'au transport par avion, permet de limiter les rejets de gaz à effet de serre.

##### L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Du fait de son activité, de ses implantations et de la nature de ses opérations, le Groupe n'estime pas devoir s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Dans la mesure du possible, le Groupe s'enquiert auprès de ses prestataires que ceux-ci sont préparés aux conséquences du changement climatique.

#### **e. Protection de la biodiversité**

##### Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

À la connaissance du Groupe, aucune de ses implantations ne se situe dans une zone constituant un habitat écologiquement vulnérable pour une ou plusieurs espèces de plantes ou d'animaux. En conséquence, le Groupe n'a pris aucune mesure à ce sujet.

---

<sup>2</sup> Ces chiffres incluent nécessairement la consommation de la société Vitis qui sous-loue une partie des locaux du site de Courbevoie.

### 13.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

#### a. Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

##### En matière d'emploi et de développement régional

Étant données la taille du Groupe et la localisation de ses implantations, celui-ci n'a pas un impact significatif en matière d'emploi et de développement régional.

##### Sur les populations riveraines ou locales

Étant données la taille du Groupe et la localisation de ses implantations, celui-ci n'a pas un impact significatif sur les populations riveraines ou locales.

##### En matière d'accès aux biens culturels

Le Groupe est actif dans le marché de la numérisation des biens culturels. Il participe donc à une évolution générale vers une démocratisation de l'accès et une facilitation du partage des biens culturels.

En ce sens, les problématiques de responsabilité sociale et environnementale peuvent constituer une opportunité pour le Groupe.

#### b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

##### Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans le cadre de ses activités de recrutement, le Groupe entretient des relations avec certains établissements de formations, auxquels il verse ponctuellement des subventions.

##### Les actions de partenariat ou de mécénat

Étant donné sa taille et son secteur d'activité, le Groupe n'a pas entrepris d'actions de partenariat ou de mécénat.

#### c. Sous-traitance et fournisseurs

##### La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Comme mentionné, le Groupe se préoccupe que ses prestataires, sous-traitants et fournisseurs prennent en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, la prise en compte de ces enjeux peut être requise par certains clients du Groupe.

##### L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

En ce qui concerne notamment l'un de ses principaux fournisseurs, le groupe Pegatron, la Société a pu constater son engagement en faveur d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Cet engagement fait l'objet d'un rapport annuel publié sur son site internet (voir <http://www.pegatroncorp.com/csr/view/id/5>).



**d. Loyauté des pratiques**

*Les actions engagées pour prévenir la corruption*

Le Groupe opère principalement dans des pays où le niveau de corruption est considéré comme peu élevé. En conséquence, le Groupe n'a pas engagé d'action spécifique visant à prévenir la corruption.

*Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs*

Lors de la conception de ses produits, le Groupe s'assure que ceux-ci sont conformes aux normes relatives à la santé et à la sécurité des consommateurs.

**e. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

Le Groupe n'a pas engagé d'action en faveur des droits de l'homme.

## 14. Autres informations

### 14.1. État des engagements hors bilan au 31 décembre 2017

Se reporter à la note 27 des annexes aux comptes consolidés de la Société.

### 14.2. Dépenses non déductibles

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe n'a engagé aucune charge non déductible fiscalement telle que visée aux articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, hormis 4 566 € d'amortissement excédentaire liés à des locations longue durée de véhicules.

### 14.3. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le Conseil d'administration soumettra au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société convoquée le 3 mai 2018 des résolutions ordinaires et extraordinaires.

### 14.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	56					61	41					27
Montant total des factures concernées h.t.	3 535	301	51	24	235	611	6 191	393	31	-	149	573
% du montant total des achats h.t. de l'exercice	13%	1%	0%	0%	1%	2%						
% du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							16%	1%	0%	-	0%	2%
<b>(B) factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues h.t.												
<b>(C) délais de paiement de référence utilisés</b>												
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	délais contractuels : oui						délais contractuels : oui					
	délais légaux : non						délais légaux : non					

### 14.5. Autres informations

En décembre 2016, Netgem avait consenti un prêt de 150 000 euros à la société Connected-Labs avec laquelle elle avait établi une relation commerciale depuis août 2016.

Pour ce faire, les deux sociétés s'étaient fondées sur l'exception au monopole bancaire prévue au 3 bis de l'article L511-6 du Code monétaire et financier, sous les conditions de l'article R 511-2-1-2 du même code, concernant les prêts à moins de 2 ans aux entreprises au plus de taille intermédiaire (ETI) avec lesquelles sont entretenus des "liens économiques".

Ce prêt a été entièrement remboursé en avril 2017 par compensation avec une augmentation de capital.

## 15. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

Comptes sociaux de Netgem SA	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (K€)	8 242	8 242	8 242	8 272	5 933
Nombre d'actions ordinaires existantes	41 212 222	41 212 222	41 212 222	41 360 384	29 664 667
Nombre d'actions à dividendes prioritaires existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre (BSPCE, stock-options, actions gratuites)	358 275	192 025	147 025	940 000	1 240 000
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice (K€)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	53 105	54 976	53 408	42 936	37 750
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 551	2 706	9 128	2 690	5 578
Impôts sur les bénéfices	(816)	(810)	(517)	345	(1 097)
Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	(129)	0	0	110	(110)
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 821	(2 816)	15 465	1 433	6 737
Résultat distribué	5 974	5 855	5 854	5 724	(1)
<b>3. Résultat par action (€)</b>					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,16	0,09	0,23	0,05	0,16
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,07	(0,07)	0,38	0,03	0,23
Dividende attribué à chaque action	0,15	0,15	0,15	0,15	(1)
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	186	184	115	65	53
Montant de la masse salariale de l'exercice (K€) (2)	12 102	12 086	10 082	8 234	8 427
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 813	5 292	4 651	4 204	3 982

(1) En attente de la tenue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018.

(2) Ce montant correspond au cumul des salaires et charges sociales enregistrées sur l'exercice.